

MEYER Clément
18 rue de la forêt
57905 zetting

Annexe n°8
Madame le Commissaire Enquêtes
Monsieur le Maire de Zetting

D'un coup de baguette magique le nouveau PLU classe des vergers et fonds de jardin en terrains constructibles ; quelle aubaine ! c'est du tout gratuit ???

Notre cas est un « peu » différent : nous vivions sur un terrain de 110 m de long avec verger attenant et voisinant avec d'autres vergers fruitiers aux arbres magnifiques.

En 1998 la commune décida de faire construire une route le long de notre terrain afin d'accéder au futur lotissement ce qui allait relier la rue de la forêt au noyau du village comme il était écrit dans le journal communal « pour casser la monotonie », et en matière de casser la monotonie on a fait mieux « on a cassé notre qualité de vie » car dans notre rue personne n'a demandé cette voie rapide, nous vivions sereinement !

Du fait que notre verger allait se retrouver constructible la commune proposa en échange une surface égale à deux terrains à construire, le reste ceci jusqu'aux murs de de notre maison nous serait acquis à la construction ce que nous refusâmes ; nous n'avions pas demandé à nous enrichir comme certains élus l'ont propagés , bien au contraire !!! en quelques coups de pelles , des fruitiers furent massacrés, une zone humide à la faune particulièrement riche fut laminée et nous nous retrouvions sur toute la longueur de notre propriété que ce fût sur notre terrasse, dans notre jardin ou verger sous le joug d'une circulation hallucinante, d'une pollution constante et sournoise ; je vous rappelle que la qualité de l'air est le facteur principal de problèmes pulmonaires alors « rue des Prés » !!!! non c'est le circuit « Paul Ricard de l'Incivilité. » et je passe toutes les nuisances qu'engendrent un tel aménagement et qui rendent les riverains malades... Mais bon .. ceux ne sont que des vieux... nos enfants ne remplissent plus les écoles, nous n'adhérons plus au club foot, nous ne faisons plus partie des forces vives de la commune ; on ne sert plus..

Alors cherchez la bonne affaire que paraît il nous aurions faites ?? dites nous ??

Mémo :

A cette époque l'équipe municipale nouvellement en place et que nous avions ardemment soutenue, fut contrainte sinon forcée par une opposition acerbe et rancunière qui nous disait « favorisé » à mettre en place une taxe « spéciale Meyer » calculée au ml que nous devrions régler en cas de construction sur cet ancien verger ; ces anciens responsables communaux de l'opposition déchus de leurs pouvoirs par la voix de lurne « tsunamique » étaient en effet décidés à en découdre avec la nouvelle équipe et de nuire à tous leurs sympathisants et en surcroît exédés par notre refus de céder la valeur de deux petits terrains à construire à la commune en échange de la

possibilité de construire sur le reste, à noter que le reste faisait partie de notre potager et les terrains ciblés étaient les mieux placés.

Le maire de l'époque constamment sous pression dans un climat délétère du céder à la condition de l'instauration de cette fameuse taxe face à un petit groupe de conseillers municipaux déçus, exascerbés d'avoir été privés d'un pouvoir communal pratique à l'emploi car « faiseur de pluie et le beau temps durant 3 mandats... »

Qui aurait signé un tel arrangement que je qualifierai de chantage et au plus juste de racket ? Actuellement le montant de cette taxe est de plus de 30 000euros.

On dit que le coût de l'infrastructure inhérent à la création d'un lotissement est compris dans le prix de revente des terrains... devons nous participer aux frais alors que nous ne faisons pas partie de ce lotissement ?

Ces faits remontent à une vingtaine d'années et jusqu'à aujourd'hui jamais non jamais je n'ai connu une commune qui appliquait une telle « sanction », tous ceux que j'ai questionné furent consternés... et durant tout ce temps nous vivons avec cette épée de Damoclès , avec cette sanction alors que nous n'avons rien demandé et que nous vivions tranquillement derrière dans nos vergers,

Mes questions :

- est il normal que le nouveau plu ouvre des opportunités gratuites aux propriétaires de terrains ?

-est-il normal que d'autres habitants peuvent construire au bord des routes de notre commune sans payer cette taxe spéciale Meyer ? pourtant ils construisent au bord d'une route communale qui en son temps a aussi du être aménagée et en a coûté aux contribuables locaux sinon ce village n'aurait pas connu son essor.

--y-a-t-il toujours encore deux catégories de citoyens dans notre commune comme ce fut le cas il y a 30 ou 40 ans ?

-où est la logique ?

-où est la démocratie ?

-zetting le 5 décembre 2019

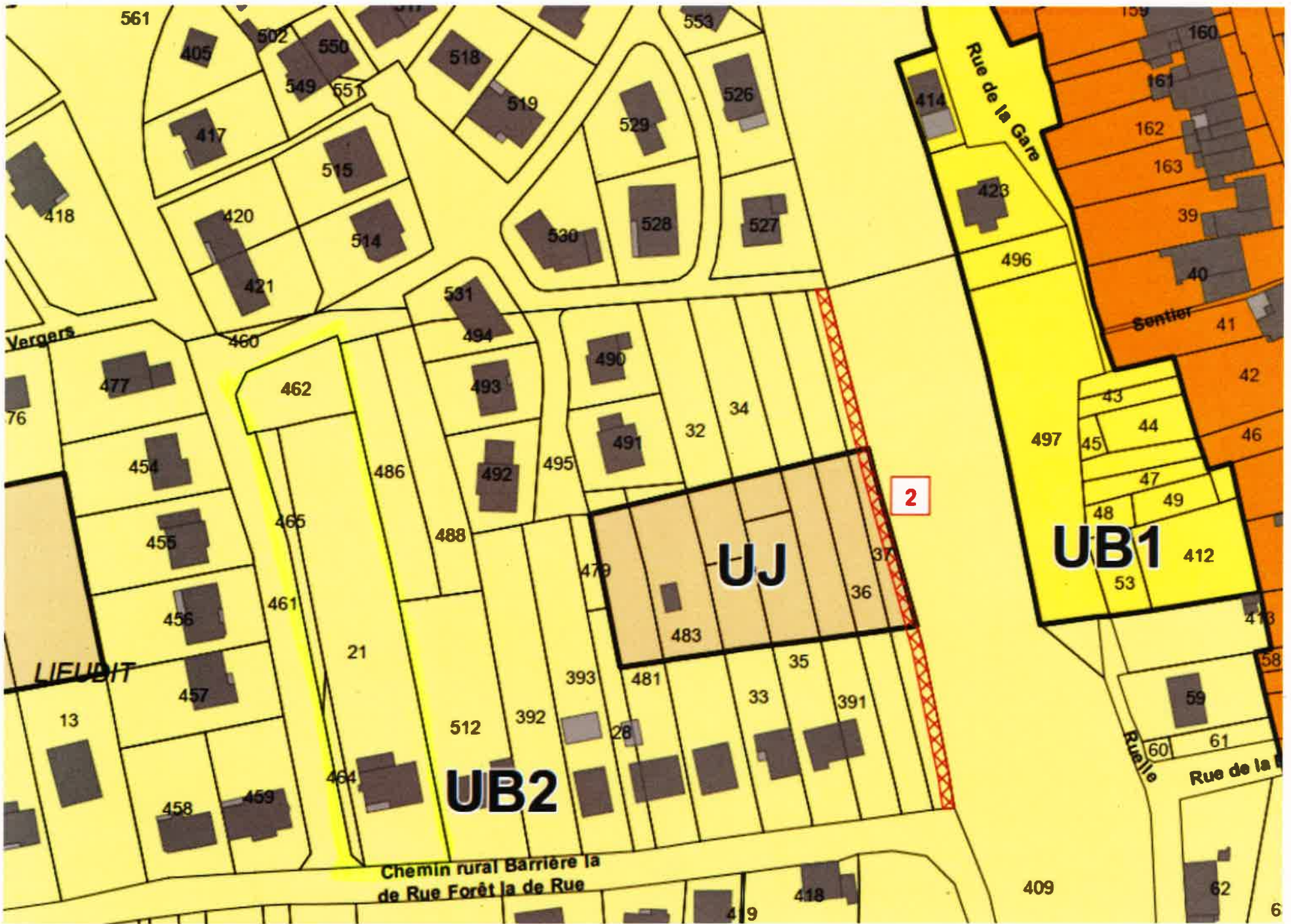
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Meyer', with a long horizontal flourish extending to the right.



PLU Actuel

0 30 60 90 120 m 1:2 477





Fotor PLU